

# **CHARTRE DE BONNE CONDUITE**

(octobre 2023)

## **Engagement du club envers ses adhérents :**

- ➔ Les affilier à la FFA (accès aux compétitions de la Fédération).
- ➔ Les assurer lors de toutes les activités encadrées ou organisées par le club ou la F.F.A
- ➔ Leur garantir un encadrement technique de qualité.
- ➔ Leur garantir une présence adulte suffisante pour assurer une bonne organisation.
- ➔ Leur fournir un maillot aux couleurs du club (contre une caution).
- ➔ Leur remettre un calendrier des compétitions programmées afin de planifier leurs entraînements et de prévoir leurs participations.
- ➔ Organiser des temps d'échanges, un espace de discussion pour aborder toutes questions entre entraîneurs ou pour désamorcer les conflits éventuels entre personnes concernées ou avec l'aide d'un conciliateur. ( le jeudi en fin de séance par ex).

## **1 - Règles de vie :**

Elles s'adressent à tout le monde au sein du club (athlètes, bénévoles, salariés et dirigeants).

Le Grand Angoulême Athlétisme entend développer une image positive du club. Dans cette optique, tout adhérent s'engage à :

- ➔ Saluer et dire bonjour en arrivant sur le stade
- ➔ Respecter et considérer les dirigeants, les entraîneurs, l'encadrement et tous les bénévoles
- ➔ Respecter et considérer également les autres athlètes, les adversaires
- ➔ Respecter et considérer les juges et leurs décisions, les remercier en fin d'épreuves
- ➔ Respecter les équipements et le matériel mis à disposition pour la pratique de l'athlétisme et aider à leur rangement en fin d'entraînement,
- ➔ Porter les couleurs du club à toutes les compétitions.
- ➔ Défendre l'image et les intérêts du club, notamment ne pas véhiculer de commentaires malveillants sur les réseaux sociaux

- Participer aux inter clubs, ( pour les athlètes concernés ), aux championnats et à toutes autres compétitions par équipe, définies et/ou organisées par le club.
- Aider à l'organisation des compétitions et manifestations organisées par le club.

Au sein du club, dans les instances dirigeantes, les décisions sont prises soit à l'unanimité soit à la majorité, dans ce dernier cas, chacun (athlètes, bénévoles, salariés et dirigeants), doit respecter ces décisions et participer à leur mise en œuvre.

## **2 – Comportement :**

Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité absolue de la vie en communauté.

Tout adhérent s'engage à respecter les règles suivantes:

- Avoir un comportement irréprochable,
- Être exemplaire et maître de soi en toutes circonstances (expression orale correcte, politesse, civisme, relation avec les autres, ....)
- Refuser toute forme de violence, de provocation.
- Avoir une attitude correcte envers tous les participants à l'entraînement et envers les adversaires lors des compétitions.
- Ne pas porter atteinte à l'intégrité physique et psychologique des camarades.
- S'engager à ne pas consommer de produits interdits ou entraînant des résultats positifs aux contrôles antidopage.
- Se faire plaisir et entretenir un bon climat au sein du club,
- Participer à l'engagement de chacun pour une victoire d'équipe.

## **3 – Ponctualité – assiduité**

- Respecter l'horaire de l'entraînement en arrivant suffisamment à l'avance pour se changer, et partir à l'heure après accord de l'entraîneur ou de l'encadrant.
- Avertir en temps voulu son entraîneur en cas d'empêchement ou de retard.

- Venir le plus régulièrement possible aux séances d'entraînement.
- Prévenir de sa participation ou contacter les responsables en cas d'empêchement.

#### **4 – Responsabilité des parents**

Il est demandé aux parents d'accompagner leur enfant dans l'enceinte du stade afin de s'assurer qu'un responsable puisse le prendre en charge. De même, ils doivent venir le rechercher dans l'enceinte du stade à la fin de l'activité et aux horaires prévus.

#### **5 – Cotisation**

La cotisation, comprenant le coût de l'assurance FFA, est acquittée lors du dépôt des documents permettant d'obtenir la licence FFA, pour la saison en cours.

En cas de non paiement de la cotisation, le bureau directeur peut interdire l'accès aux activités du club y compris la participation aux compétitions.

#### **6 – Tenue “club”**

Le port du maillot aux couleurs du G2A est obligatoire lors des compétitions.

#### **7– Inscriptions aux compétitions**

Il est demandé de répondre, dans les délais impartis, à son entraîneur pour toute inscription à une compétition pour un bon fonctionnement.

La compétition étant la concrétisation des entraînements, il est vivement souhaité que l'athlète y participe car c'est une valorisation pour lui, pour l'équipe et pour son encadrement.

La réussite passe par le travail.

#### **8– Déplacements sur les compétitions**

Lorsque le club organise un déplacement à une compétition, il prend en charge les athlètes du départ du bus sur le parking jusqu'à son retour après la

compétition.

Les athlètes sont placés sous la responsabilité des entraîneurs et/ou dirigeants du club lors de la compétition.

En cas de non respect de la présente charte, l'athlète concerné pourra être exclu du club. Aucun remboursement des frais engagés pour l'inscription au club ne sera effectué.

Le Grand Angoulême Athlétisme adhère entièrement aux propos du code du sport (articles L.100-1/L.100-2) qui affirme que « les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé ».

Un sport, un club pour tous

Le G2A reconnaît l'importance du caractère ludique de l'athlétisme mais aussi l'importance de la vie de groupe. L'association vise à fidéliser ses adhérents afin de les former le mieux possible, leur permettre de prendre confiance en eux, de révéler leur potentiel et d'affirmer leurs qualités y compris au plus haut niveau.

Le Comité Directeur du G2A